

## **ARRETE DU MAIRE N° 466/2024**

**Relatif à la circulation et au stationnement  
Rue Adolphe Hirn - Rue du Taennchel - Rue de la Gare à LOGELBACH**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WINTZENHEIM,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2212-2, L. 2213-1, L. 2213-2 et les articles L. 2541-1 et suivants ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;

CONSIDERANT que pour permettre les travaux de deux nouveaux branchements gaz, 3 et 3A, rue Adolphe Hirn à LOGELBACH, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement comme suit :

### **ARRETE**

**ARTICLE 1er :** Pour permettre la réalisation des travaux cités ci-dessus, la circulation et le stationnement seront réglementés du lundi 19 août 2024 au vendredi 30 août 2024 de la façon suivante :

#### **Pour la rue Adolphe Hirn :**

- **ROUTE BARRÉE** du n° 20 au n° 26 avec déviation par la rue du Taennchel et la rue de la Gare dans les deux sens.  
Les bus du réseau Trace emprunteront cette déviation dans le sens Nord – Sud et via le rond-point du Ligibel et la RD83 dans le sens Sud-Nord.
- Interdiction de stationner au droit du chantier.

#### **Pour la rue du Taennchel :**

- Interdiction de stationner des 2 côtés afin de permettre le passage des bus.

#### **Pour la rue de la Gare :**

- Interdiction de stationner du n° 10 au n° 14 des 2 côtés afin de permettre le passage des bus.

**ARTICLE 2 :** Des panneaux de signalisation conformes aux types fixés par les règlements en vigueur seront placés pour attirer l'attention des usagers, par l'entreprise chargée des travaux.

**ARTICLE 3 :** Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément aux lois en vigueur.

**ARTICLE 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Agence Territoriale Routière de Colmar - INGERSHEIM ;
- Majore, Commandant de la gendarmerie de WINTZENHEIM-INGERSHEIM ;
- Ateliers Municipaux de Colmar – Service enlèvement des ordures ménagères ;
- Entreprise LGTP – 1, rue Denis Papin – 68190 ENSISHEIM ;
- TRACE - 10 rue des Bonnes Gens 68000 COLMAR ;
- Hypermarché LECLERC – 12, rue Herzog 68124 LOGELBACH ;
- Riverains ;
- Monsieur le chef de corps des sapeurs-pompiers de WINTZENHEIM ;
- SIS – Groupement Nord, 7, avenue Joseph Rey 68000 COLMAR ;
- Messieurs les agents de la Police Municipale de WINTZENHEIM.



Fait à Wintzenheim, le 10 juillet 2024

Le Maire  
Serge NICOLE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Serge Nicole", is written over the printed name of the Mayor.